

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 37 (1911)
Heft: 3

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

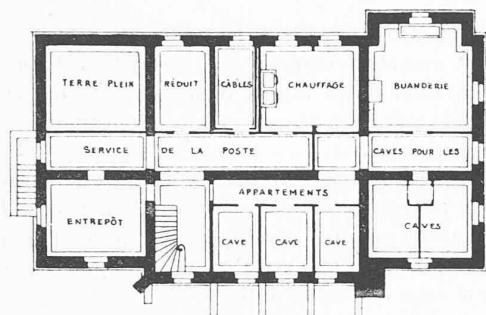
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

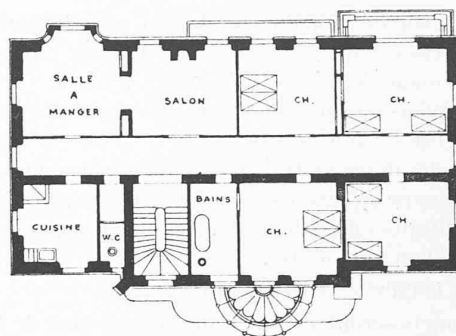
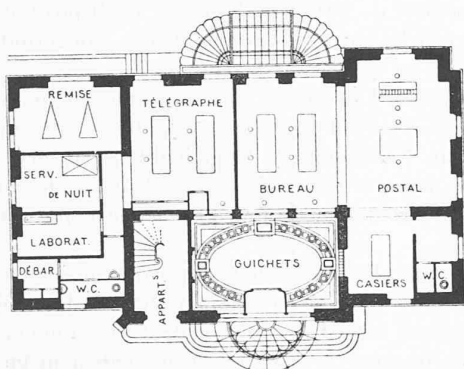
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

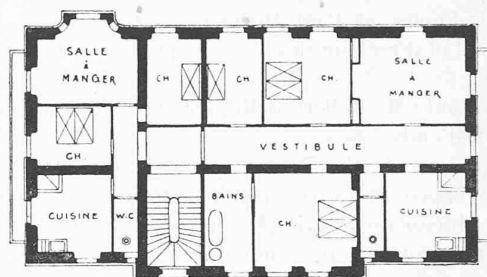
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Plan du sous-sol.

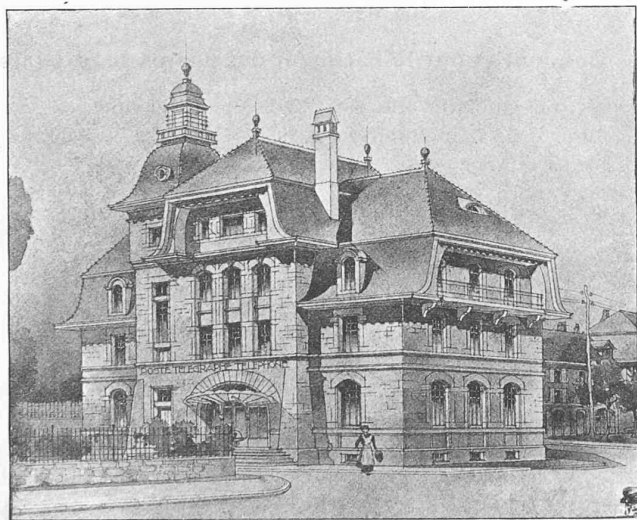
Plan du 1^{er} étage.

Plan du rez-de-chaussée.

Plan du 2^{me} étage.

CONCOURS POUR LE BATIMENT POSTAL DE ST-BLAISE

2^{me} prix : Projet « Deux Solutions »
de MM. Prince & Béguin, architectes, à Neuchâtel.



Perspective.

dans un seul cylindre, l'expansion peut être poussée très loin sans aucun des inconvénients inhérents au type ordinaire à flux alternatif.

La même machine, actionnée par de la vapeur saturée sèche à 9,2 at., consommait 4,82 kg. de vapeur par cheval-heure effectif.

Voici encore les résultats d'essais effectués sur une machine à flux continu des *Ateliers Carels Frères*, à Gand.

Diamètre du cylindre : 760 mm. Course : 750 mm. Nombre de tours moyen : 121,64. Pression moyenne : 9,8 kg.

Puissance moyenne développée : 484,79 HP. Consommation de vapeur par cheval-heure indiqué :

à 239 °	5,18 kg.
à 300 °	4,40 kg.
à 350 °	4,25 kg.

La consommation de vapeur dans les machines à « flux continu » est beaucoup moins influencée par les variations de charge que dans les machines ordinaires. La suppression d'une partie des organes de distribution et de leurs accessoires est une cause d'amélioration du rendement mécanique qui atteint jusqu'à 92 %.

Dans un prochain article, nous donnerons quelques détails sur la construction des principaux organes des machines à « flux continu ».

H. D.

Programme de concours pour la construction d'une Ecole de Commerce à La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil communal, au nom de la Commune de La Chaux-de-Fonds, ouvre un concours d'idées, sous forme d'esquisses entre architectes suisses domiciliés en Suisse ou à l'étranger, pour élaborer les plans d'une Ecole de commerce, qu'elle se propose de construire sur le terrain de « Beauregard », dans le quartier nord de la ville.

Chaque concurrent devra fournir :

- a) Un plan de situation au 1 : 500 en utilisant le plan dressé par la Direction des travaux publics de la Commune.
- b) Les plans du sous-sol, du rez-de-chaussée, des étages et des combles au 1 : 200.
- c) Les élévations de trois ou quatre façades au 1 : 200.
- d) Les coupes nécessaires à l'intelligence du projet au 1 : 200.
- e) L'indication du cube réel du bâtiment, mesuré du sous-sol au faite du toit.
- f) Une perspective (facultatif).

Les projets seront soumis à un jury composé de MM. Eugène Colomb, architecte, à Neuchâtel; Edouard Joos, architecte, à Berne; Georges Epitoux, architecte, à Lausanne; Henri-Louis Courvoisier-Guinand, président du Conseil général et de la Commission de l'Ecole de Commerce, à La Chaux-de-Fonds, et Paul Mosimann, président du Conseil communal et directeur des travaux publics, à La Chaux-de-Fonds.

Suppléant: M. Robert Belli, architecte communal, à La Chaux-de-Fonds.

Une somme de 4000 fr. est mise à la disposition du jury pour récompenser les trois meilleurs projets. Un concurrent ne peut obtenir qu'un prix. Le jury a la faculté de décerner une ou plusieurs mentions honorables.

Les projets devront parvenir au plus tard le mercredi 15 mars 1911, au bureau de la Direction des travaux publics (Hôtel communal).

Le rapport du jury sera tenu à la disposition des concurrents pendant l'exposition au bureau de la Direction des travaux publics. Il sera publié dans la *Schweizerische Bauzeitung* et le *Bulletin technique de la Suisse romande*.

Les projets primés deviendront la propriété exclusive de la Commune de La Chaux-de-Fonds. L'élaboration du projet définitif et des plans d'exécution, la direction et la conduite des travaux seront confiées au bureau technique de la Commune de La Chaux-de-Fonds.

Programme de concours pour l'élaboration de plans d'un Bâtiment d'école primaire et d'une Salle de gymnastique, à Vallorbe.

La Municipalité de la Commune de Vallorbe ouvre un concours entre les *architectes domiciliés dans le canton de Vaud*, pour l'étude des plans d'un bâtiment scolaire et d'une salle de gymnastique à construire sur le terrain sis « Sur la Ville ».

Le jury chargé d'examiner les projets présentés et de distribuer les prix est composé de MM. Bron, Eugène, architecte, à Lausanne; Melley, Charles, architecte, à Lausanne; Villard, Louis, architecte, à Montreux; Glardon, Emile, syndic, à Vallorbe; Combe, Jules, président de la Commission scolaire, à Vallorbe.

Les pièces demandées pour le concours sont :

- a) Un plan de situation à l'échelle de 1 : 200, avec l'indication des constructions projetées, voies d'accès, préaux, murs de clôtures, etc. Ce plan de situation pourra être établi sur le plan officiel remis aux concurrents. Les concurrents qui préféreront présenter un plan de situation spécial seront tenus d'y faire figurer, très exactement, toutes les indications du plan officiel.

b) A l'échelle de 1 : 100 : 1° les plans de tous les étages, sous-sol et combles compris, avec indication du mobilier; 2° une élévation de la façade principale; 3° une élévation d'une façade latérale; 4° une coupe longitudinale; 5° une coupe transversale.

c) Un court mémoire, rédigé en français, renfermant le cube exact des constructions, sans indication de prix. Le cube sera compté du sol des caves pour les parties excavées et du sol naturel pour les parties non excavées, jusque et y compris le cube réel de la toiture.

Les calculs des cubes seront clairement disposés, de façon à permettre une rapide vérification.

Les projets seront rendus au Greffe municipal de Vallorbe pour le 1^{er} mars 1911, avant 6 heures du soir.

Une somme de 5000 fr. est mise à la disposition du jury pour la répartition entre les projets primés, qui seront au nombre de trois ou quatre, au maximum.

En principe, l'auteur du projet primé en premier rang sera chargé de l'étude définitive des plans et de la direction des travaux. Néanmoins, la Municipalité se réserve le droit absolu de désigner pour cela l'un quelconque des autres lauréats sans être tenue de fournir aucune explication à cet égard.

Dans ce dernier cas, l'auteur du projet primé en premier rang aurait droit à une surprime de 1000 fr. L'ensemble des projets primés reste la propriété de la Commune, laquelle pourra en disposer à son gré, mais seulement en vue des constructions qui font l'objet de ce concours.

Concours pour le bâtiment des postes de St-Blaise¹.

Nous publions à la page 33 les plans et une perspective du projet « Deux Solutions », de MM. Prince et Béguin, architectes, à Neuchâtel.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Zurich, le 23 janvier 1911.

Circulaire du Comité central aux Sections.

Chers Collègues,

La Commission géotechnique suisse s'occupe depuis plusieurs années de recherches sur les pierres naturelles suisses pour la construction, et a sollicité le Comité central de la S. S. I. A. de lui être utile dans la collection du matériel, avec des renseignements sur la durée et l'influence du temps, des pierres de construction actuelles, accompagnés d'une liste des carrières suisses, en l'année 1910.

Le Comité central a décidé, après avoir délibéré de la chose dans une petite commission spéciale, qui s'est occupée de la question au point de vue de l'ingénieur, d'adhérer à la demande de la Commission géotechnique suisse. Il prie donc les Sections de bien vouloir s'occuper de la collection du matériel. Il s'agit principalement en cela de se renseigner sur la qualité des carrières se trouvant en exploitation continue, desservies par un grand nombre d'ouvriers, et dont

¹ Voir N° du 25 décembre 1910, page 282.